

Résolution
04-12-692

RÈGLEMENT NUMÉRO 1051

RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, FONDATION DE CHAUSSÉE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE ET PISTE CYCLABLE SUR LE FUTUR BOULEVARD «EST-OUEST», À L'EST DE LA MONTÉE MASSON, D'UNE VOIE D'ACCÈS AU MÉGACENTRE, D'UNE RUE POUR DESSERVIR LA TERRE 358-2 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 664 000 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue à l'endroit ordinaire des séances, au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche le 6 décembre 2004 à 20 h 00, à laquelle sont présents monsieur le conseiller NORMAND PAGÉ, madame la conseillère LISE GAGNON, messieurs les conseillers DOMINIQUE ROY, DONALD MAILLY, ROBERT TRANCHEMONTAGNE, mesdames les conseillères LOUISE FOURTANÉ BORDONADO et DENISE PAQUETTE formant quorum sous la présidence de monsieur RICHARD MARCOTTE, maire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche entend construire de nouvelles voies de circulation à l'est de la montée Masson avec services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche n'a pas en mains les fonds nécessaires pour effectuer ces travaux et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt afin de se les procurer;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du conseil municipal de la ville de Mascouche tenue le 15 novembre 2004 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 04-11-671;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur le conseiller Donald Mailly appuyé par monsieur le conseiller Dominique Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par le règlement numéro 1051, sujet à toutes les approbations requises, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le Conseil de la Ville de Mascouche autorise la préparation de plans et de devis et l'exécution de travaux d'installation de conduites pluviale et sanitaire, de construction de fondation de chaussée, de trottoirs, de pavage et de bordures, d'éclairage et de piste cyclable pour desservir le futur boulevard « Est-Ouest » à l'est de la montée Masson, de construction d'une voie d'accès au Mégacentre comprenant égout pluvial, fondation de chaussée, pavage, bordures et/ou trottoirs et éclairage, de construction d'une rue en direction nord pour desservir la terre 358-2 comprenant des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de chaussée, de pavage, bordures et d'éclairage, d'installation de trois feux de circulation et d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains requis, lesquelles dépenses sont plus amplement décrites à l'estimation préliminaire préparée par la firme BPR - Triax révisée le 2 novembre 2004 et résumée par Michel Gobeil CMA, trésorier, dont copie est annexée au présent règlement sous la cote « A » pour en faire partie intégrante, totalisant la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 664 000 \$) incluant les frais incidents et les taxes applicables.

ARTICLE 3 :

Aux fins du présent règlement le Conseil décrète une dépense n'excédant pas TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 664 000 \$) incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt, les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé à l'estimation préliminaire annexée au présent règlement sous la cote " A " pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 :

Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement, la Ville de Mascouche est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (3 664 000 \$) remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 5 :

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations mentionnées à l'estimation produite en annexe du présent règlement soit plus élevée que la dépense effectuée, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

6.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (932 580 \$) représentant 25,45 % de l'emprunt total pour les travaux d'installation de conduites pluviale et sanitaire, de construction de fondation de chaussée, de pavage et bordures, de trottoirs, d'éclairage, d'un feu de circulation au carrefour du boulevard et de la voie d'accès, de piste cyclable et les autres travaux connexes pour la construction du boulevard « Est-Ouest » à l'est de la montée Masson, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux

suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- 6.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit CINQ CENT SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (507 186 \$) représentant 13,84 % de l'emprunt total pour les coûts des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de chaussée, de pavage, bordures et d'éclairage et les autres travaux connexes pour la construction d'une rue en direction nord pour desservir la terre 358-2, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "C" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 6.3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (97 798 \$) représentant 2,67 % de l'emprunt total pour les coûts de surdimensionnement d'un égout pluvial, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "D" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 6.4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt soit UN MILLION SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 702 775 \$) représentant 46,47 % de l'emprunt total pour les coûts de construction d'un égout pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, bordures et/ou trottoirs pour construire une voie d'accès au Mégacentre à partir du boulevard « Est-Ouest » et l'ajout d'un feu de circulation sur la montée Masson près du Mégacentre, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre tel qu'indiqué liséré en noir sur le plan annexé au présent règlement sous la cote "E" pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année
- 6.5 Quant aux immeubles non imposables, situés à l'intérieur des périmètres ci-dessus mentionnés, la taxe spéciale qui devrait leur être imposée en vertu des articles 6.1 à 6.4 inclusivement, sera répartie à raison de leur superficie telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, sur tous les autres immeubles compris à l'intérieur des susdits périmètres et la taxe spéciale imposée à ces immeubles selon les articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 sera augmentée en conséquence.

ARTICLE 7 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de QUATRE CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS (423 661 \$) sur le montant total de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE (3 664 000 \$), soit (11,56%), représentant les coûts de travaux civils et l'ajout d'un feu de circulation au carrefour de la montée Masson et du futur boulevard « Est-Ouest », il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8 :

Les propriétaires des immeubles mentionnés aux articles 6 et 7 du présent règlement sont, par les présentes chargés du paiement de la taxe y imposée.

ARTICLE 9 :

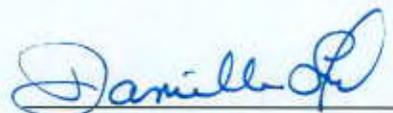
Le Conseil affecte au présent règlement tout octroi, subvention ou montant applicable qui pourrait être versé par un gouvernement, un organisme ou une personne, le montant de l'emprunt prévu au présent règlement ainsi que les taxes imposées aux termes des articles 6 et 7 devant être réduits en conséquence.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Richard Marcotte, maire



Danielle Lord, greffière

CT/DL/st

Ce règlement est entré en vigueur le 23 février 2005 lors de sa publication dans le journal "La Revue."

Ville de Mascouche

Service des finances et trésorerie
Résumé des estimations préliminaires

Selon estimations de la firme BPR-Triax datée du 2 novembre 2004 et autres frais contingents

ANNEXE "A"
RÈGLEMENT NUMÉRO 1051

Objet :	Référence diverses	Estimation préliminaire	Clauses de taxation :					Total du règlement
			Bassin - Annexes	B	C	D	E	
Boulevard "Est-Ouest" en direction est de la montée Masson (longueur de 275 mètres) incluant un feu de circulation au carrefour de la du boulevard et de la voie d'accès	1,1 à 1,7	603 140 \$	603 140 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	603 140 \$
Pour desservir une rue en direction nord projet de développement Bissonnette.	2,1 à 2,7	328 019 \$	- \$	328 019 \$	- \$	- \$	- \$	328 019 \$
Surdimensionnement de l'égout pluvial pour les projets Bissonnette et Cousineault	3	63 250 \$	- \$	- \$	63 250 \$	- \$	- \$	63 250 \$
Voie d'accès en direction sud vers le centre d'achats incluant un feu de circulation supplémentaire sur la montée Masson près du centre d'achats.	4,1 à 4,6	1 101 259 \$	- \$	- \$	- \$	1 101 259 \$	- \$	1 101 259 \$
Travaux civils à l'intersection du boulevard "Est-Ouest" et l'ajout d'un feu de circulation	5	274 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	274 000 \$	274 000 \$
Coût des travaux de construction :		2 369 668 \$	603 140 \$	328 019 \$	63 250 \$	1 101 259 \$	274 000 \$	2 369 668 \$
Autres frais taxables :								
Imprévus de construction	10%	238 461 \$	60 694 \$	33 009 \$	6 365 \$	110 820 \$	27 573 \$	238 461 \$
Confection des plans et devis, frais de laboratoire, acquisitions de parcelles de terrains, frais de notaire et arpenteur	20%	473 934 \$	120 628 \$	65 604 \$	12 650 \$	220 252 \$	54 800 \$	473 934 \$
Total des autres frais taxables :		712 395 \$	181 322 \$	98 613 \$	19 015 \$	331 072 \$	82 373 \$	712 395 \$
Total des frais taxables :		3 082 062 \$	784 462 \$	426 632 \$	82 265 \$	1 432 331 \$	356 373 \$	3 082 062 \$
TPS	7,0%	215 744 \$	54 912 \$	29 864 \$	5 759 \$	100 263 \$	24 946 \$	215 744 \$
TVQ	7,5%	247 335 \$	62 953 \$	34 237 \$	6 602 \$	114 945 \$	28 599 \$	247 335 \$
Total incluant les taxes avant autres frais non taxables :		3 545 142 \$	902 328 \$	490 733 \$	94 625 \$	1 647 538 \$	409 918 \$	3 545 142 \$
Frais d'emprunt temporaires et permanents (+/-) :	3,4%	118 858 \$	30 252 \$	16 453 \$	3 172 \$	55 237 \$	13 743 \$	118 858 \$
Total par bassin de taxation et total du règlement :		3 664 000 \$	932 580 \$	507 186 \$	97 798 \$	1 702 775 \$	423 661 \$	3 664 000 \$

Répartition par clause de taxation et répartition

Clause no :
Répartition :
Base :

Clause 6.1	Clause 6.2	Clause 6.3	Clause 6.4	Clause 7	
25,45%	13,84%	2,67%	46,47%	11,56%	100,00%
(Superficie)	(Superficie)	(Superficie)	(Superficie)		

Préparé par :

Michel Gobeil CMA

Directeur des finances et trésorier

Le 26 novembre 2004



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

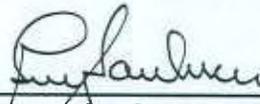
1.	Boulevard proposé (longueur de 275 mètres)	
1.1	Aqueduc	19 300,00 \$
1.2	Égout sanitaire	1 000,00 \$
1.3	Égout pluvial	25 700,00 \$
1.4	Fondation de rue	159 070,00 \$
1.5	Revêtement bitumineux (couche de base)	166 780,00 \$
1.6	Revêtement bitumineux (couche d'usure)	66 210,00 \$
1.7	Éclairage routier et feux de circulation	165 080,00 \$
	Total Boulevard proposé (longueur de 275 mètres)	603 140,00 \$
2.	Terre 358-2 (L.O.T. - Bissonette)	
2.1	Aqueduc	52 550,00 \$
2.2	Égout sanitaire	60 600,00 \$
2.3	Égout pluvial	76 050,00 \$
2.4	Fondation de rue	46 175,00 \$
2.5	Revêtement bitumineux (couche de base)	51 550,00 \$
2.6	Revêtement bitumineux (couche d'usure)	17 535,00 \$
2.7	Éclairage routier	23 559,00 \$
	Total Terre 358-2 (L.O.T. - Bissonette)	328 019,00 \$
3.	Surdimensionnement de l'égout pluvial pour la terre 358-2	63 250,00 \$

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

4.	Voie d'accès sud pour la centre commercial proposé	
4.1	Égout sanitaire	132 850,00 \$
4.2	Égout pluvial	321 725,00 \$
4.3	Fondation de rue	158 500,00 \$
4.4	Revêtement bitumineux (couche de base)	176 150,00 \$
4.5	Revêtement bitumineux (couche d'usure)	74 830,00 \$
4.6	Éclairage routier et feux de circulation	237 203,50 \$
	Total Voie d'accès sud pour la centre commercial proposé	1 101 258,50 \$
5.	Travaux civils à l'intersection du boulevard proposé et la montée Masson	274 000,00 \$
	Sous-total des travaux	2 369 667,50 \$
	Imprévus	238 461,17 \$
	Sous-total	2 608 128,67 \$
	T.P.S. (7%)	182 569,01 \$
	T.V.Q. (7,5%)	209 302,32 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	3 000 000,00 \$


Préparée par Guy Saulnier, ing.

Le 27 juillet 2004

Révisée le 3 septembre 2004

Révisée le 28 octobre 2004

Révisée le 2 novembre 2004



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1. BOULEVARD PROPOSÉ				
1.1 <u>AQUEDUC</u>				
1.1.1 Poteau d'incendie incluant raccordement sur conduite existante et désinfection	3	unités	5 600,00 \$	16 800,00 \$
1.1.2 Branchement de service en cuivre de type K-Mou de 50 mm de diamètre incluant raccordement sur la conduite existante	1	unité	1 600,00 \$	1 600,00 \$
1.1.3 Structure existante à ajuster				
- chambre d'aqueduc	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
- boîtier de vanne	2	unités	200,00 \$	400,00 \$
TOTAL AQUEDUC				19 300,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.2 <u>ÉGOUT SANITAIRE</u>				
1.2.1 Regard existant à ajuster	2	unités	500,00 \$	<u>1 000,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				<u><u>1 000,00 \$</u></u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.3 <u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
1.3.1 Puisard préfabriqué incluant raccordement sur conduite existante	8	unités	2 900,00 \$	23 200,00 \$
1.3.2 Regard existant à ajuster	5	unités	500,00 \$	<u>2 500,00 \$</u>
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				<u>25 700,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.4				
<u>FONDATION DE RUE</u>				
1.4.1	Enlèvement et récupération de la terre végétale existante	Global		15 000,00 \$
1.4.2	Bordure existante à enlever	55,0 m.lin.	10,00 \$	550,00 \$
1.4.3	Mise en forme (largeur de 17,0 m)	4 800,0 m.ca.	6,00 \$	28 800,00 \$
1.4.4	Sous-fondation sable classe "A" épaisseur de 600 mm	4 800,0 m.ca.	8,90 \$	42 720,00 \$
1.4.5	Fondation inférieure MG-56 épaisseur de 300 mm	4 800,0 m.ca.	9,30 \$	44 640,00 \$
1.4.6	Fondation supérieure MG-20 épaisseur de 150 mm	4 800,0 m.ca.	4,70 \$	22 560,00 \$
1.4.7	Abat-poussière	9 600,0 m.ca.	0,50 \$	4 800,00 \$
TOTAL FONDATION DE RUE				<u>159 070,00 \$</u>

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.5	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</u>			
1.5.1	Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	4 800,0 m.ca.	1,50 \$	7 200,00 \$
1.5.2	Pierre concassée MG-20 pour correction de profil	1 200,0 t.m.	12,00 \$	14 400,00 \$
1.5.3	Îlot en béton	2 unités	4 000,00 \$	8 000,00 \$
1.5.4	Bordure, hauteur de 450 mm	280,0 m.lin.	40,00 \$	11 200,00 \$
1.5.5	Trottoir, largeur de 1,5 mètre	300,0 m.lin.	105,00 \$	31 500,00 \$
1.5.6	Béton bitumineux couche de base EB-14, 50 mm d'épaisseur	4 800,0 m.ca.	9,60 \$	46 080,00 \$
1.5.7	Béton bitumineux à enlever	40,0 m.ca.	5,00 \$	200,00 \$
1.5.8	Bordures existante à enlever	10,0 m.lin.	10,00 \$	100,00 \$
1.5.9	Ajustements mineurs	Global		5 000,00 \$
1.5.10	Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm	Global		500,00 \$
1.5.11	Pièces de remplacement	Global		500,00 \$
1.5.12	Structures à nettoyer	Global		3 000,00 \$
1.5.13	Puisard existant à relocaliser	2 unités	1 000,00 \$	2 000,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.5	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE) (suite)</u>			
1.5.14	Traverse électrique	20,0 m.lin.	70,00 \$	1 400,00 \$
1.5.15	Piste cyclable :			
	- mise en forme	850,0 m.ca.	10,00 \$	8 500,00 \$
	- fondation MG-20, épaisseur de 200 mm	850,0 m.ca.	8,00 \$	6 800,00 \$
	- revêtement bitumineux MB-5, épaisseur de 50 mm	850,0 m.ca.	13,00 \$	11 050,00 \$
1.5.16	Gazonnement	850,0 m.ca.	6,00 \$	5 100,00 \$
1.5.17	Marquage	Global		2 000,00 \$
1.5.18	Entrée charretière pour poste de pompage	75,0 m.ca.	30,00 \$	<u>2 250,00 \$</u>
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)				<u>166 780,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.6	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>			
1.6.1	Béton bitumineux couche d'usure EB-10S de 50 mm d'épaisseur	4 800,0 m.ca.	9,60 \$	46 080,00 \$
1.6.2	Ajustement pour couche d'usure	Global		5 000,00 \$
1.6.3	Béton bitumineux de correction	30,0 t.m.	80,00 \$	2 400,00 \$
1.6.4	Plantation de :			
	- Frênes	19 unités	320,00 \$	6 080,00 \$
	- Érables	19 unités	350,00 \$	6 650,00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)				<u>66 210,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.7	<u>ÉCLAIRAGE ROUTIER ET FEUX DE CIRCULATION</u>			
1.7.1	Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	7 unités	510,00 \$	3 570,00 \$
1.7.2	Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	2 unités	520,00 \$	1 040,00 \$
1.7.3	Lampadaire décoratif simple	8 unités	5 000,00 \$	40 000,00 \$
1.7.4	Centre de contrôle	1 unité	9 000,00 \$	9 000,00 \$
1.7.5	Tranchée de type "A"	300,0 m.lin.	24,00 \$	7 200,00 \$
1.7.6	Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	10,0 m.lin.	30,00 \$	300,00 \$
1.7.7	Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type "A"	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
1.7.8	Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
1.7.9	Conducteurs à fournir, installer et raccorder:			
	- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	1 200,0 m.lin.	2,20 \$	2 640,00 \$
	- #8 VERT MALT	400,0 m.lin.	1,50 \$	600,00 \$
1.7.10	Réparation des gazonnements	10,0 m.lin.	9,00 \$	90,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.7	<u>ÉCLAIRAGE ROUTIER ET FEUX DE CIRCULATION (suite)</u>			
1.7.11	Réparation d'entrées charretières en béton bitumineux	10,0 m.lin.	40,00 \$	400,00 \$
1.7.12	Feux de circulation à l'intersection de la voie d'accès sud au centre commercial	Global		<u>100 000,00 \$</u>
TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER ET FEUX DE CIRCULATION				<u>165 080,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2. TERRE 358-2				
2.1 AQUEDUC				
2.1.1 Conduite d'aqueduc en CPV, DR-18 incluant système de retenue de :				
- 200 mm de diamètre	25,0	m.lin.	115,00 \$	2 875,00 \$
- 250 mm de diamètre	150,0	m.lin.	130,00 \$	19 500,00 \$
2.1.2 Poteau d'incendie	1	unité	4 100,00 \$	4 100,00 \$
2.1.3 Vanne et boîtier sur conduite de :				
- 200 mm de diamètre	2	unités	1 400,00 \$	2 800,00 \$
- 250 mm de diamètre	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2.1.4 Branchement de service en cuivre de type "K" mou de 50 mm de diamètre	5	unités	1 600,00 \$	8 000,00 \$
2.1.5 Branchement de service à prolonger	2	unités	200,00 \$	400,00 \$
2.1.6 Essais étanchéité, nettoyage et désinfection	175,0	m.lin	5,00 \$	875,00 \$
2.1.7 Raccordement sous-pression sur une conduite existante en béton-acier incluant vanne	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.1.8 Déviation verticale de la conduite d'aqueduc proposé au-dessus de l'égout pluvial existant incluant l'isolation, les coudes et systèmes de retenue	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
TOTAL AQUEDUC				52 550,00 \$

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.2	<u>ÉGOUT SANITAIRE</u>			
2.2.1	Conduite d'égout en CPV, DR-35 de 250 mm de diamètre	280,0 m.lin.	110,00 \$	30 800,00 \$
2.2.2	Regard d'égout préfabriqué	5 unités	4 100,00 \$	20 500,00 \$
2.2.3	Branchement de service en CPV, DR-28 de 150 mm de diamètre	5 unités	600,00 \$	3 000,00 \$
2.2.4	Branchement de service à prolonger	2 unités	200,00 \$	400,00 \$
2.2.5	Essais d'étanchéité, mesure des déformations et inspection télévisée	280,0 m.lin.	5,00 \$	1 400,00 \$
2.2.6	Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	1 unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.2.7	Conduite de refoulement existante à localiser	2 unités	1 000,00 \$	2 000,00 \$
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				<u>60 600,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.3				
2.3.1				
Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 375 mm de diamètre classe 4	15,0	m.lin.	130,00 \$	1 950,00 \$
- 525 mm de diamètre classe 4	15,0	m.lin.	200,00 \$	3 000,00 \$
- 900 mm de diamètre classe 4 (condition locale 50% du prix unitaire)	60,0	m.lin.	200,00 \$	12 000,00 \$
- 1 050 mm de diamètre classe 4 (condition locale 38% du prix unitaire)	100,0	m.lin.	200,00 \$	20 000,00 \$
2.3.2				
Regard d'égout préfabriqué pour conduite de 900 mm de diamètre et plus (condition locale 50% du prix unitaire)	3	unités	3 750,00 \$	11 250,00 \$
2.3.3				
Puisard de rue préfabriqué	4	unités	2 400,00 \$	9 600,00 \$
2.3.4				
Branchement de service en CPV de :				
- 150 mm de diamètre, DR-28	5	unités	650,00 \$	3 250,00 \$
- 200 mm de diamètre, DR-35 pour stationnement	2	unités	850,00 \$	1 700,00 \$
2.3.5				
Branchement de service à prolonger	4	unités	200,00 \$	800,00 \$
2.3.6				
Regard d'égout préfabriqué incluant l'installation sur une conduite existante (condition locale 50% du prix unitaire)	1	unité	7 500,00 \$	7 500,00 \$
2.3.7				
Recherche et localisation de la conduite de refoulement existante		Global		5 000,00 \$
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				76 050,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.4	<u>FONDATION DE RUE</u>			
2.4.1	Déboisement	Global		5 000,00 \$
2.4.2	Enlèvement et récupération de la terre végétale	Global		2 500,00 \$
2.4.3	Mise en forme de rue	1 500,0 m.ca.	3,25 \$	4 875,00 \$
2.4.4	Sous-fondation de 450 mm d'épaisseur en sable classe "A"	1 500,0 m.ca.	7,00 \$	10 500,00 \$
2.4.5	Fondation inférieure en pierre concassée de calibre MG-56, épaisseur de 300 mm	1 500,0 m.ca.	9,30 \$	13 950,00 \$
2.4.6	Fondation supérieure de 100 mm d'épaisseur en pierre concassée de calibre MG-20	1 500,0 m.ca.	3,10 \$	4 650,00 \$
2.4.7	Matériaux de remblai complémentaires pour la surexcavation de l'assise incluant la fourniture de pierre concassée 20-0 mm	20,0 m.cu.	35,00 \$	700,00 \$
2.4.8	Matériaux organiques à l'extérieur des excavations à enlever	50,0 m.cu.	20,00 \$	1 000,00 \$
2.4.9	Fossés existants à remblayer	Global		3 000,00 \$
TOTAL FONDATION DE RUE				46 175,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.5	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</u>			
2.5.1	Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	1 500,0 m.ca.	1,50 \$	2 250,00 \$
2.5.2	Pierre concassée MG-20 pour correction de profil	550,0 t.m.	12,00 \$	6 600,00 \$
2.5.3	Bordure, hauteur de 450 mm	0,0 m.lin.	40,00 \$	0,00 \$
2.5.4	Trottoir, largeur de 1,5 mètre	240,0 m.lin.	105,00 \$	25 200,00 \$
2.5.5	Béton bitumineux couche de base EB-14, 50 mm d'épaisseur	1 500,0 m.ca.	8,40 \$	12 600,00 \$
2.5.6	Ajustements mineurs	Global		1 000,00 \$
2.5.7	Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm	Global		500,00 \$
2.5.8	Pièces de remplacement	Global		500,00 \$
2.5.9	Structures à nettoyer	Global		500,00 \$
2.5.10	Puisard existant à relocaliser	1 unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2.5.11	Traverse électrique	20,0 m.lin.	70,00 \$	1 400,00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)				<u>51 550,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.6	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>			
2.6.1	Béton bitumineux couche d'usure EB-10S 40 mm d'épaisseur	1 500,0	m.ca.	6,75 \$ 10 125,00 \$
2.6.2	Ajustement pour couche d'usure	Global		1 000,00 \$
2.6.3	Béton bitumineux de correction	15,0	t.m.	70,00 \$ 1 050,00 \$
2.6.4	Plantation de :			
	- Frênes	8	unités	320,00 \$ 2 560,00 \$
	- Érables	8	unités	350,00 \$ 2 800,00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)				<u>17 535,00 \$</u>

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
2.7	<u>ÉCLAIRAGE ROUTIER</u>			
2.7.1	Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	3 unités	510,00 \$	1 530,00 \$
2.7.2	Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	1 unité	520,00 \$	520,00 \$
2.7.3	Lampadaire décoratif simple	4 unités	4 000,00 \$	16 000,00 \$
2.7.5	Tranchée de type "A"	110,0 m.lin.	24,00 \$	2 640,00 \$
2.7.6	Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	20,0 m.lin.	30,00 \$	600,00 \$
2.7.7	Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type "A"	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
2.7.8	Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
2.7.9	Conducteurs à fournir, installer et raccorder :			
	- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	570,0 m.lin.	2,20 \$	1 254,00 \$
	- #8 VERT MALT	190,0 m.lin.	1,50 \$	285,00 \$
2.7.10	Réparation des gazonnements	10,0 m.lin.	9,00 \$	90,00 \$
2.7.11	Réparation d'entrées charretières en béton bitumineux	10,0 m.lin.	40,00 \$	400,00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER				<u>23 559,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3. SURDIMENSIONNEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL POUR LA TERRE 358-2				
3.1 Conduite d'égout en béton armé, avec joints de caoutchouc de :				
- 900 mm de diamètre classe 4 (surdimensionnement 50% du prix unitaire)	60,0	m.lin.	200,00 \$	12 000,00 \$
- 1 050 mm de diamètre classe 4 (surdimensionnement 62% du prix unitaire)	100,0	m.lin.	325,00 \$	32 500,00 \$
3.2 Regard d'égout préfabriqué pour conduite de 900 mm de diamètre et plus (surdimensionnement 50% du prix unitaire)	3	unités	3 750,00 \$	11 250,00 \$
3.3 Regard d'égout préfabriqué incluant l'installation sur une conduite existante (surdimensionnement 50% du prix unitaire)	1	unité	7 500,00 \$	7 500,00 \$
TOTAL SURDIMENSIONNEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL POUR LA TERRE 358-2				63 250,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4. VOIE D'ACCÈS SUD POUR LE CENTRE COMMERCIAL PROPOSÉ				
4.1 ÉGOUT SANITAIRE				
4.1.1 Conduite d'égout sanitaire en CPV DR-35 de 250 mm de diamètre	610,0	m.lin.	150,00 \$	91 500,00 \$
4.1.2 Regard d'égout préfabriqué	9	unités	3 400,00 \$	30 600,00 \$
4.1.3 Raccordement sur regard existant incluant le perçage du regard	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4.1.4 Branchement de service	2	unités	600,00 \$	1 200,00 \$
4.1.5 Croisement de la conduite d'égout sanitaire proposé avec une conduite d'égout pluvial existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
4.1.6 Croisement de la conduite d'égout sanitaire proposé avec une conduite d'aqueduc existante incluant le soutènement de la conduite	1	unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4.1.7 Essais d'étanchéité et inspection télévisée	610,0	m.lin.	5,00 \$	3 050,00 \$
TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				132 850,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.2				
ÉGOUT PLUVIAL				
4.2.1				
Conduite d'égout pluvial en B. A. CL-4 avec joint de caoutchouc de:				
- 375 mm de diamètre	30,0	m.lin.	150,00 \$	4 500,00 \$
- 750 mm de diamètre	105,0	m.lin.	325,00 \$	34 125,00 \$
- 900 mm de diamètre	105,0	m.lin.	400,00 \$	42 000,00 \$
- 1 050 mm de diamètre	220,0	m.lin.	525,00 \$	115 500,00 \$
4.2.2				
Regard d'égout préfabriqué incluant l'installation sur une conduite existante	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
4.2.3				
Regard d'égout préfabriqué	6	unités	7 500,00 \$	45 000,00 \$
4.2.4				
Recherche et localisation de la conduite d'aqueduc existante		Global		5 000,00 \$
4.2.5				
Puisard préfabriqué	14	unités	2 900,00 \$	40 600,00 \$
4.2.6				
Déviation verticale de la conduite d'aqueduc existante		Global		20 000,00 \$
TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				321 725,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359

Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.3				
<u>FONDATION DE RUE</u>				
4.3.1	Enlèvement et récupération de la terre végétale existante	Global		9 000,00 \$
4.3.2	Mise en forme (largeur de 11,0 m)	5 000,0 m.ca.	6,00 \$	30 000,00 \$
4.3.3	Sous-fondation sable classe "A" épaisseur de 600 mm	5 000,0 m.ca.	8,90 \$	44 500,00 \$
4.3.4	Fondation inférieure MG-56 épaisseur de 300 mm	5 000,0 m.ca.	9,30 \$	46 500,00 \$
4.3.5	Fondation supérieure MG-20 épaisseur de 150 mm	5 000,0 m.ca.	4,70 \$	23 500,00 \$
4.3.6	Abat-poussière	10 000,0 m.ca.	0,50 \$	5 000,00 \$
TOTAL FONDATION DE RUE				158 500,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.4	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)</u>			
4.4.1	Scarification et enlèvement de la pierre contaminée	5 000,0 m.ca.	1,50 \$	7 500,00 \$
4.4.2	Pierre concassée MG-20 pour correction de profil	1 800,0 t.m.	12,00 \$	21 600,00 \$
4.4.3	Îlot en béton	2 unités	3 000,00 \$	6 000,00 \$
4.4.4	Bordure, hauteur de 450 mm	430,0 m.lin.	40,00 \$	17 200,00 \$
4.4.5	Trottoir, largeur de 1,5 mètre	430,0 m.lin.	105,00 \$	45 150,00 \$
4.4.6	Béton bitumineux couche de base EB-14, 50 mm d'épaisseur	5 000,0 m.ca.	9,60 \$	48 000,00 \$
4.4.7	Béton bitumineux à enlever	40,0 m.ca.	5,00 \$	200,00 \$
4.4.8	Bordures existante à enlever	10,0 m.lin.	10,00 \$	100,00 \$
4.4.9	Ajustements mineurs	Global		5 000,00 \$
4.4.10	Anneau d'ajustement en béton hauteur de 150 mm	Global		500,00 \$
4.4.11	Pièces de remplacement	Global		500,00 \$
4.4.12	Structures à nettoyer	Global		2 000,00 \$
4.4.13	Puisard existant à relocaliser	2 unités	1 000,00 \$	2 000,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.4	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE) (suite)</u>			
4.4.14	Traverse électrique	20,0 m.lin.	70,00 \$	1 400,00 \$
4.4.15	Gazonnement	3 000,0 m.ca.	6,00 \$	18 000,00 \$
4.4.16	Marquage	Global		<u>1 000,00 \$</u>
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE DE BASE)				<u><u>176 150,00 \$</u></u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	
4.5	<u>REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)</u>				
4.5.1	Béton bitumineux couche d'usure EB-10S de 50 mm d'épaisseur	5 000,0	m.ca.	9,60 \$	48 000,00 \$
4.5.2	Ajustement pour couche d'usure	Global			5 000,00 \$
4.5.3	Béton bitumineux de correction	30,0	t.m.	80,00 \$	2 400,00 \$
4.5.4	Plantation de :				
	- Frênes	29	unités	320,00 \$	9 280,00 \$
	- Érables	29	unités	350,00 \$	10 150,00 \$
TOTAL REVÊTEMENT BITUMINEUX (COUCHE D'USURE)					<u>74 830,00 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.6	<u>ÉCLAIRAGE ROUTIER ET FEUX DE CIRCULATION</u>			
4.6.1	Base de béton avec deux conduits en CPV de 50 mm de diamètre	12 unités	510,00 \$	6 120,00 \$
4.6.2	Base de béton avec trois conduits en CPV de 50 mm de diamètre	1 unité	520,00 \$	520,00 \$
4.6.3	Lampadaire décoratif simple	13 unités	5 000,00 \$	65 000,00 \$
4.6.4	Tranchée de type "A"	400,0 m.lin.	24,00 \$	9 600,00 \$
4.6.5	Tranchée de type "A" incluant remblai en pierre concassée	30,0 m.lin.	30,00 \$	900,00 \$
4.6.6	Conduit supplémentaire en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée type "A"	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
4.6.7	Conduite en CPV de 50 mm de dia. dans une tranchée de type "B" existante	20,0 m.lin.	6,00 \$	120,00 \$
4.6.8	Conducteurs à fournir, installer et raccorder:			
	- #4 RWU90-XLPE (-40° C)	1 605,0 m.lin.	2,20 \$	3 531,00 \$
	- #8 VERT MALT	535,0 m.lin.	1,50 \$	802,50 \$
4.6.9	Réparation des gazonnements	10,0 m.lin.	9,00 \$	90,00 \$
4.6.10	Réparation d'entrées charretières en béton bitumineux	10,0 m.lin.	40,00 \$	400,00 \$
4.6.11	Feux de circulation sur la montée Masson face au secteur commercial	Global		<u>150 000,00 \$</u>
TOTAL ÉCLAIRAGE ROUTIER ET FEUX DE CIRCULATION				<u>237 203,50 \$</u>



BPR-Triax

VILLE DE MASCOUCHE

Boulevard proposé Terre 359
Règlement 1051

ESTIMATION RÉVISÉE DU COÛT DES TRAVAUX

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5. TRAVAUX CIVILS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PROPOSÉ ET DE LA MONTÉE MASSON				
5.1 Feux de circulation à l'intersection		Global		150 000,00 \$
5.2 Travaux d'aménagement et de réparation		Global		30 000,00 \$
5.3 Synchronisation des feux proposés et existants sur la montée Masson incluant la programmation du centre de contrôle		Global		64 000,00 \$
5.4 Étude routière des débits de circulation		Global		30 000,00 \$
TOTAL TRAVAUX CIVILS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PROPOSÉ ET DE LA MONTÉE MASSON				274 000,00 \$



RÈGLEMENT 1051

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 594 008.00 m.c.
(59.40 hectares)

NOVEMBRE 2004





RÈGLEMENT 1051

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 39 506.00 m.c.
(3.95hectares)

NOVEMBRE 2004





RÈGLEMENT 1051

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 90 070.00 m.c.
(9.00 hectares)

NOVEMBRE 2004





RÈGLEMENT 1051

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 474 013.00 m.c.
(47.40 hectares)

NOVEMBRE 2004

